



Avis aux navigateurs

SOMMAIRE

← CHAPITRE 1 INFORMATIONS

- 1.1 Avis spéciaux
- 1.2 Avis préliminaires et temporaires

← CHAPITRE 2 CORRECTIONS

- 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe
- 2.1 Cartes
- 2.2 Instructions Nautiques
- 2.3 Livres des Feux
- 2.4 Radiosignaux
- 2.5 Autres ouvrages

← CHAPITRE 3 MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

- 3.1 Cartes
- 3.2 Instructions nautiques
- 3.3 Livres des feux
- 3.4 Radiosignaux
- 3.5 Autres ouvrages

← TABLES RECAPITULATIVES

Les navigateurs sont invités :

À consulter le Guide du Navigateur, volume 1 (documentation et information nautiques, édition 2022), et en particulier le chapitre 8 relatif à l'information nautique.

À se conformer aux prescriptions fournies dans ce chapitre au paragraphe 8.4 pour transmettre des renseignements, notamment ceux ayant un caractère d'urgence (dangers, anomalies dans la signalisation, ...).

Avertissement concernant la conservation des GAN

Les règles de conservation des groupes d'avis aux navigateurs sont précisées au règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires et à la prévention de la pollution (article 221-VI/27).

Pour l'ingénieur général de l'armement (hydrographe)

Laurent KERLÉGUER

directeur général du Shom

L'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement (hydrographe)

François LE CORRE

directeur des opérations, de la production et des services

GLOSSAIRE

Français

Principaux mots courants utilisés dans le GAN

Porter
Ajouter
Rayer
Remplacer, modifier
Déplacer ... de x en y
Remplacer y par x
Au Sud de
Au SW de
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)
Entre
À toucher le point a) ci-dessous
Voisin du point a) ci-dessous au NE
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure...
Entourée d'une courbe de 200 m
Trait tireté
Trait pointillé
Un seul trait plein
Un double trait plein
Annexe graphique
Nota

English

Principal key Words used in NTM

Insert
Add
Delete
Amend
Move... from x to y
Replace y with x
Southwards
South-westwards
W border, S border
Joining
Adjacent to ... a) above
Close NE of ... a) above
Extend 100 m contour NE to enclose ...
Enclose by 200 m contour
Pecked line
Dotted line
Single firm line
Double firm line
Accompanying block
Accompanying note

CHAPITRE 1

INFORMATIONS

Section 1.2 Avis préliminaires et temporaires

24 51-T-04. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — Balisage. (Taunton, 24-5970 (T))

Référence : Avis 24 38-T-03. Remplacé.

1. La National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) entretient un réseau de bouées appelé Prediction and Research Moored Array in the Atlantic (PIRATA).

2. Les bouées toriques PIRATA, blanches et oranges, de 2 m de diamètre et dotées d'un réflecteur radar sont mouillées aux positions suivantes (WGS84) :

Désignation	Position
PI280A	18 51,6 S — 34 39,2 W
PT062	13 31,4 S — 32 35,8 W
PI282A	0 00,2 N — 2 42,0 W
PT064	6 02,5 S — 10 00,4 W
PT066	9 54,5 S — 9 59,0 W
PT067	19 56,2 S — 9 58,5 W
PT065	20 26,7 N — 23 08,5 W
PT068	11 28,8 N — 22 59,3 W
PT069	4 03,0 N — 22 59,2 W
PT071	0 00,1 S — 22 59,8 W
PT070	8 00,2 S — 30 37,3 W
PT063	20 01,5 N — 37 50,9 W
PI281A	0 00,7 N — 9 52,0 W
PT072	15 00,2 N — 37 59,2 W
PI284A	7 56,8 N — 38 01,0 W
PI283A	3 59,7 N — 37 57,1 W
PI285A	0 00,3 N — 35 00,1 W

3. Il est conseillé aux navigateurs de ne pas s'approcher des bouées à moins de 5 M.

4. De plus amples informations et des positions actualisées sont disponibles sur le site Web du National Data Buoy Center : <https://www.ndbc.noaa.gov/>.

(WGS84 DATUM)

Voir cartes 6808, 6814, 6815

24 51-T-16. FRANCE (Côte Nord). Pas de Calais - Abords du Touquet, Wissant et Gravelines. — Appareils scientifiques. (Comnord, Avurnav local Cherbourg 24-1616.)

1. Des marégraphes ou courantomètres montés sur cage tripode ont été mouillés par le Shom aux positions suivantes :

- Wissant : 50 53,540 N — 1 38,580 E

- Gravelines : 51 01,300 N — 2 05,600 E

- Le Touquet : 50 33,220 N — 1 33,120 E

2. Ne pas mouiller, draguer ou chaluter dans un rayon de 500 m autour de la position des mouillages. Naviguer avec prudence.

(WGS 84)

Voir cartes 6651, 7057, 7323, 7416

24 51-P-17. ESPAGNE (Côte Est). Abords de Castellon de la Plana. — Épave. (Avis 50/349, IH Cadiz, SH espagnol.)

1. Une épave (IK 29), est signalée à la position 39 40 N — 000 04,90 E (WGS 84).
2. Les navigateurs sont invités à naviguer avec précaution aux abords de cette position.

Voir cartes 7015, 7785

24 51-T-18. FRANCE (Côte Sud). Abords de Narbonne et Golfe de Fos. — Instruments de mesures. Zones réglementées. (Préfecture maritime de la Méditerranée, arrêté 429/2024 du 22 novembre 2024)

Référence : Avis 24 44-T-05. Remplacé.

1. Considérant qu'il importe pour des raisons de sécurité d'édicter des mesures de police du plan d'eau compte tenu de l'installation de stations sous-marines dans le cadre des campagnes de l'état initial de l'environnement des zones de l'appel d'offres n°6 portant sur l'implantation de deux parcs d'éoliennes flottantes au large de la Narbonnaise et du Golfe de Fos et de leurs raccordements à terre, menées par les sociétés BRLi et Chorus ; il est créé des zones réglementées dans lesquelles la pêche aux arts traînants, le dragage et le mouillage des navires et engins de toute nature sont interdits.

2. Au large de la Narbonnaise :

Jusqu'au 31 mars 2025 ;

dans la zone délimitée par un cercle d'un rayon de 200 mètres centré sur le point suivant :

Point A : 43 06,581 N — 3 14,040 E

et dans la zone délimitée par les points de coordonnées géodésiques suivantes :

Point F1 : 43 08,131 N — 3 41,268 E

Point F2 : 43 08,004 N — 3 41,507 E

Point F3 : 43 08,426 N — 3 41,844 E

Point F4 : 43 08,548 N — 3 41,582 E

Jusqu'au 31 mars 2026 ;

dans les deux zones délimitées par un cercle d'un rayon de 200 mètres centré sur les points suivants :

Point B : 43 03,050 N — 3 21,318 E

Point C : 42 57,728 N — 3 35,724 E

et dans les deux zones délimitées par les points de coordonnées géodésiques suivantes :

Point D1 : 42 53,860 N — 3 28,280 E

Point D2 : 42 53,768 N — 3 28,550 E

Point D3 : 42 54,443 N — 3 29,029 E

Point D4 : 42 54,526 N — 3 28,755 E

Point E1 : 43 00,192 N — 3 32,304 E

Point E2 : 43 00,095 N — 3 32,570 E

Point E3 : 43 00,779 N — 3 33,016 E

Point E4 : 43 00,864 N — 3 32,742 E

3. Au large du Golfe de Fos :

Jusqu'au 31 mars 2025 ;

dans les deux zones délimitées par un cercle d'un rayon de 200 mètres centré sur les points suivants :

Point G : 43 15,192 N — 4 56,199 E

Point H : 43 15,594 N — 4 51,954 E

Jusqu'au 31 mars 2026 ;

dans la zone délimitée par un cercle d'un rayon de 200 mètres centré sur le point suivant :

Point I : 43 05,857 N — 4 39,003 E

et dans les trois zones délimitées par les points de coordonnées géodésiques suivantes :

Point J1 : 43 08,358 N — 4 23,574 E

Point J2 : 43 07,817 N — 4 24,333 E

Point J3 : 43 07,989 N — 4 24,520 E

Point J4 : 43 08,507 N — 4 23,792 E

Point K1 : 43 00,733 N — 4 37,698 E

Point K2 : 43 00,386 N — 4 38,667 E

Point K3 : 43 00,578 N — 4 38,803 E

Point K4 : 43 00,918 N — 4 37,860 E

Point L1 : 43 08,518 N — 4 45,241 E

Point L2 : 43 08,500 N — 4 45,535 E

Point L3 : 43 09,254 N — 4 45,636 E

Point L4 : 43 09,275 N — 4 45,339 E

4. Ces interdictions édictées ne concernent pas :

- les navires chargés de la police et de la surveillance du plan d'eau ;
- les navires engagés dans une opération d'assistance ou de sauvetage ;
- les navires intervenant dans le cadre de l'installation, de l'exploitation et du retrait des stations.

(WGS84)

Voir cartes 6693, 6767, 6844, 7008

24 51-T-20. MAROC (Côte Ouest). Abords du port de Casablanca. — Zone réglementée. (Avis 241/DHOC/2024, SH marocain)

1. une zone de navigation réglementée est instaurée, à compter du 16.12.2024, délimitée par les coordonnées suivantes :

33 36,5 N — 007 37,2 W

33 32,7 N — 007 46,5 W

33 36,3 N — 007 48,4 W

33 40,5 N — 007 37,2 W

(WGS 84)

2. Les navires, embarcations et engins qui traversent cette zone pour entrer ou sortir du port de Casablanca ne doivent le faire que sous contrôle de la Marine Royale. Ils doivent sortir de la zone le plus rapidement possible.

3. Les navigateurs sont invités à naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Voir cartes 7212, 7551, 7700, 7701, 7706

24 51-T-21. MAROC (Côte Ouest). Du cap Tarfaya à Ras Timirist - Islas Canarias. — Câble sous-marin. Travaux. (Mail DHOC du 09/12/2024, SH marocain)

1. Des travaux de réparation du câble sous-marin « WEST AFRICA », seront menés par les navires câbliers français « ILE D'OUessant » IMO 9427108, indicatif d'appel (FLVV) et « ILE DE MOLENE » IMO 9329928, indicatif d'appel (FMPZ), du 10/12/2024 au 10/01/2025, au large de Tarfaya, dans la zone délimitée par les coordonnées géographiques suivantes :

28 41,056 N — 013 15,973 W

28 39,097 N — 013 12,283 W

28 38,210 N — 013 12,895 W

28 31,199 N — 013 14,643 W

28 27,620 N — 013 18,438 W

28 26,938 N — 013 21,729 W

28 25,489 N — 013 23,822 W

28 27,926 N — 013 27,125 W

28 30,620 N — 013 22,812 W

28 32,867 N — 013 18,532 W

28 39,688 N — 013 16,898 W

(WGS 84)

2. Les navigateurs sont invités à naviguer avec prudence aux abords de la zone, et à ne pas gêner les manœuvres des câbliers.

Voir cartes 6624, 7270, 7883

24 51-P-22. MAYOTTE. Mer territoriale. — Zones de prudence. (Shom)

D'importants changements aux profondeurs, au balisage et à la topographie de la zone couverte par ces cartes peuvent avoir lieu après le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024. Les navigateurs doivent être conscients de l'existence possible de dangers non portés sur les cartes.

Voir cartes 7492, 7493, 7494, 7677

24 51-T-23. LA RÉUNION. Mer territoriale de La Réunion. — Instrument scientifique. Zones réglementées. (Préfecture de la Région Réunion, Arrêté 2024-161 du 11 décembre 2024 - Campagne scientifique marine dans les eaux sous juridiction française)

1. Dans le cadre de la campagne Being the shark, une mission de recherche scientifique marine se déroulera dans la mer territoriale de La Réunion à compter du 13 février 2025. Cette mission sera opérée depuis les navires de la TSMOI Le petit Lys et Le Tayvan prévue à partir du 13 février 2025 suivant les conditions météorologiques en mer territoriale.

2. Une veille attentive est demandée aux navigateurs sur zone afin de respecter une distance de sécurité avec les navires en opérations. Veille canal VHF : 16.

3. Annuler cet avis le 28 février 2025.

Voir cartes 7035, 7183, 7222, 7328

24 51-T-27. NOUVELLE-CALÉDONIE (Côte SW). Port de Nouméa. — Balisage. (Capitainerie du port de Nouméa, avis aux usagers n° 09-2024.)

1. Dans l'attente du renflouage d'une épave de voilier en petite rade, une bouée de marque spéciale lumineuse (Fl.Y.1,5s [0,5]) a été mouillée à la position 22 16,200 S — 166 25,856 E.

2. La plus grande prudence et une veille sur le canal 12 VHF sont demandées.

3. Il est demandé aux navigateurs de se renseigner auprès des autorités portuaires pour de plus amples informations.

Voir carte 7643

AVIS PRÉLIMINAIRES ET TEMPORAIRES ANNULÉS OU REMPLACÉS

24 21-P-16	7582	GABON
24 38-T-02	6835, 6977, 7021	OCÉAN PACIFIQUE NORD
24 38-T-03	6808, 6814, 6815, 7044	OCÉAN ATLANTIQUE NORD
24 44-T-05	6693, 6767, 6844, 7008	FRANCE (Côte Sud)
24 49-P-13	6985, 7762	NOUVELLE-CALÉDONIE
24 49-P-14	6686, 6820, 7761	NOUVELLE-CALÉDONIE

CHAPITRE 2

CORRECTIONS

Section 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe

2.0.1 Cartes

ABREVIATIONS

G : annexe graphique

R : avis rectificatif

2.0.1.1 Cartes classées par ordre numérique

Cartes françaises

N° Carte	Corr.	Avis									
4314	23	51 145	6964	63	51 245	7145	3	51 40	7434	8	51 86
			(INT 62)						(INT 3188)		
6686	1	51 223	6985	15	51 221	7203	4	51 83	7507	3	51 83
(INT 6843)											
6713	18	51 103	6986	10	51 219	7204	157	51 83	7572	5	51 169
			(INT 6880)						(INT 2856)		
6820	6	51 223	6987	11 G	51 196	7204	158	51 107	7709	11	51 151
			(INT 7004)								
6828	15	51 226	7014	3	51 83	7229	14	51 103	7715	8	51 151
			(INT 304)			(INT 3300)					
6844	38	51 86	7023	109	51 245	7270	59	51 151	7761	4	51 223
(INT 3187)			(INT 51)			(INT 1082)			(INT 6841)		
6892	6	51 258	7033	1	51 40	7291	17	51 103	7762	4	51 221
						(INT 3310)			(INT 6842)		
6957	10 G	51 226	7136	24	51 40	7291	18	51 107	7883	20	51 156
						(INT 3310)			(INT 1083)		

Cartes internationales françaises

N° Carte	Corr.	Avis									
INT 51	109	51 245	INT 1083	20	51 156	INT 3300	14	51 103	INT 6842	4	51 221
INT 62	63	51 245	INT 2856	5	51 169	INT 3310	17	51 103	INT 6843	1	51 223
INT 304	3	51 83	INT 3187	38	51 86	INT 3310	18	51 107	INT 6880	10	51 219
INT 1082	59	51 151	INT 3188	8	51 86	INT 6841	4	51 223	INT 7004	11 G	51 196

2.0.2 Instructions nautiques

Ouvrage	N°page ou § instructions						
C4	22	§_5.3.1					

2.0.3 Livres des feux

Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux
L1	09380	06350	36280	36340
		12110	36300	36500
L2	02670	36260	36320	36530

2.0.4 Ouvrages de radiosignaux

N°91 : Radionavigation maritime.

N°92 : Stations Radio Maritimes.

2.0.5 Autres ouvrages

Néant

Section 2.1 Cartes

★ 24 51 40. FRANCE. (Côte Ouest). Piriac-sur-Mer. Pointe du Castelli. — Amer. (CECLANT).

– Cartes

7033 (1)	Rayer	 Tr (R Lts) (60)	47 22,45 N	002 33,47 W
7136 (24)	Rayer	 Pylône (R Lts)	47 22,445 N	002 33,467 W
7145 (3)	Rayer	 Pylône (R Lts)	47 22,44 N	002 33,46 W

★ 24 51 83. FRANCE. (Côte Sud). Abords SE du golfe du Lion. — Bouée océanographique. (CECMED, avurnav 24-695).

– Cartes

7014 (3) INT 304	Porter	 ODAS FI(5)Y	41 34,8 N	005 30,0 E
7203 (4)	Porter	 ODAS FI(5)Y.20s	41 34,8 N	005 30,0 E
7204 (157)	Porter	 No4 PROVENCE ODAS FI(5)Y.20s	41 34,8 N	005 30,0 E
7507 (3)	Porter	 ODAS FI(5)Y.20s	41 34,8 N	005 30,0 E

★ 24 51 86. FRANCE. (Côte Sud). Port-La-Nouvelle. — Obstruction. (Shom).

– Cartes

6844 (38) INT 3187	Rayer	 Obstn	43 00,60 N	003 04,79 E
7434 (8) INT 3188	Rayer	 Obstn	43 00,603 N	003 04,790 E

24 51 103. ITALIE. (Côte NW). Isola d'Elba. Isola di Gorgona. Canale di Piombino. — Épave. Obstruction. (Genova, Avis 17-04-24 et 19-02-24).

– Cartes

6713 (18)	Porter	 Wk	42 50,40 N	010 22,39 E
		 PA	43 22,80 N	009 32,40 E
7229 (14) INT 3300	Porter	 Wk	42 50,4 N	010 22,4 E
		 ObstnPA	42 54,2 N	010 25,2 E
		 PA	43 22,8 N	009 32,4 E
7291 (17) INT 3310	Porter	 Wk	42 50,4 N	010 22,4 E
			42 32,9 N	010 27,2 E
		 ObstnPA	42 54,2 N	010 25,2 E

24 51 107. ITALIE. (Côte Ouest). Abords de Civitavecchia. — Bouée océanographique. (Genova, Avis 12-10-24).

– Cartes

7204 (158)	Porter	 ODAS FI(5)Y.20s	42 09,8 N	011 28,1 E
7291 (18) INT 3310	Porter	 ODAS FI(5)Y.20s.3M	42 09,8 N	011 28,1 E

24 51 145. TUNISIE. (Côte Nord). Abords du Cap Blanc. — Câble. (UKHO).

– Carte

4314 (23)	Porter		entre	37 19,0 N	009 55,2 E
			(limite)	37 22,0 N	009 57,2 E
				37 33,4 N	010 01,2 E

24 51 151. MAROC. (Côte Ouest). Agadir. — Épave. (DHOC).

– Cartes

7270 (59) INT 1082	Porter		30 25,3 N	009 42,5 W
7709 (11)	Porter		30 25,30 N	009 42,50 W
7715 (8)	Porter		30 25,30 N	009 42,50 W

24 51 156. MAROC. (Côte Ouest). Ouest Punta Cordero. — Épave. (DHOC).

– Carte

7883 (20) INT 1083	Porter	 Wk	25 21,0 N	015 54,1 W
---------------------------------------	--------	--	-----------	------------

★ 24 51 169. GUINEE. Embouchure du Rio Nunez. Sud du Plateau de Gonzalez. — Roche. (Shom).

– Carte

7572 (5)	Porter			10 21,91 N	014 39,35 W
INT 2856					

24 51 196. SOMALIE. Port de Berbera. — Bathymétrie. Épave. Pilotage. Port. Zone. (Shom, UKHO et Port de Berbera).

– Carte

6987 (11)	Porter	limite : 	entre	10 25,1 N	044 58,6 E
INT 7004				(côte)	
				10 35,0 N	044 48,5 E
				10 37,0 N	045 05,0 E
				10 26,2 N	044 58,8 E
				(côte)	

Cartouche A

Porter	annexe graphique F.338		10 26,00 N	044 58,00 E
--------	--	--	------------	-------------

★ 24 51 219. NOUVELLE-CALÉDONIE. Au NE de Cap Coronation. — Bathymétrie. (Shom).

– Carte

6986 (10)	Remplacer	sonde : 18 par 15 ₇		22 12,76 S	167 03,70 E
INT 6880					

★ 24 51 221. NOUVELLE-CALÉDONIE. (Côte Ouest). Passe du Coëtlogon. — Pilotage. (Pilotes maritimes de Nouvelle-Calédonie).

– Cartes

6985 (15)	Porter	 Koumac		20 42,67 S	164 13,29 E
		 Deverd		20 44,19 S	164 13,84 E
	Rayer			20 43,80 S	164 12,20 E
7762 (4)	Porter	 Koumac		20 42,4 S	164 12,9 E
INT 6842		 Deverd		20 44,0 S	164 13,8 E
	Rayer			20 43,8 S	164 12,2 E

★ 24 51 223. NOUVELLE-CALÉDONIE. Îles Loyauté. Île Lifou. Baie du Santal. — Pilotage. (Pilotes maritimes de Nouvelle-Calédonie).

– Cartes

6686 (1)	Déplacer		de	20 50,0 S	167 02,0 E
INT 6843			en	20 49,3 S	167 05,6 E
6820 (6)	Porter	 Easo		20 49,35 S	167 05,60 E
	Rayer			20 49,96 S	167 01,95 E
7761 (4)	Déplacer		de	20 50,0 S	167 02,0 E
INT 6841			en	20 49,3 S	167 05,6 E

24 51 226. POLYNÉSIE FRANÇAISE. Tahiti. Presqu'île de Tairapu. Passe d'Aiurua. Recif Tefaapoo. Passe Rautirare. — Alignement. Bathymétrie. (Shom).

– Cartes

6828 (15)	Porter	sonde : 2 ₁	(a) 17 46,76 S	149 24,05 W
		Note. — <i>Modifier la courbe voisine du point (a) pour y inclure la sonde (a).</i>		
		sonde : 36 entourée d'une courbe	(b) 17 47,04 S	149 24,03 W
		sonde : 19 ₄ entourée d'une courbe	(c) 17 46,15 S	149 23,28 W
		sonde : 17 entourée d'une courbe	17 46,17 S	149 23,20 W
	Rayer	sonde : 3	voisine de (a)	
		sonde : 67	voisine de (b)	
		sonde : 23	voisine de (c)	
 6957 (10)	 Porter	 annexe graphique F.343	 17 50,00 S	 149 08,00 W

24 51 245. PÉROU. — Bouée océanographique. (Taunton).

– Cartes

6964 (63) INT 62	Rayer		05 00 S	085 00 W
			08 00 S	085 00 W
 7023 (109) INT 51	 Rayer	 	 05 00 S	 085 00 W
			08 00 S	085 00 W

★ 24 51 258. PETITES ANTILLES. Martinique. Baie de Fort-de-France. Cohé du Lamentin. — Coffre. (CND).

– Carte

6892 (6)	Porter		14 36,070 N	061 02,109 W
--------------------------	--------	---	-------------	--------------

Section 2.2 Instructions Nautiques

— Instructions C4

§ 5.3.1. 07, remplacer l'alinéa par :

07 La pointe Rouge est dominée par le village de **Yen**. À 0,7 M au SE de la pointe, **cap Rouge** est coupé par un ravin. Une colline haute de 69 m (14° 36,29' N — 17° 07,58' W) se situe à 1,3 M à l'Est du village **Toubab-Dialao**. À 3 M au SSE de celui-ci, le village de **Ndayane** (14° 34,03' N — 17° 07,58' W) se distingue bien depuis le large.

2451

§ 5.3.1. 10, ajouter un alinéa :

10 À ce niveau, un port d'environ 1 500 hectares est en construction depuis 2023. S'étendant au large sur 5 M, une zone de travaux, active jusqu'en 2026, est identifiée sur la carte.

2451

MRCC Dakar, AVURNAV 20/2024

Section 2.3 Livres des Feux

Livre des Feux L1

FRANCE (CÔTE NORD) — DE LA FRONTIÈRE BELGE À L'ESTUAIRE DE LA SEINE PORT DU HAVRE-ANTIFER

CHENAL D'APPROCHE

09380	«A7»	49 44,54N Q.W 000 06,70W	...	4		Le chenal est ensuite marqué par des bouées de marque latérale lumineuses avec réflecteur radar	24 51
-------	------	-----------------------------	-----	---	---	---	--------------

Livre des Feux L2

TUNISIE (CÔTE EST) SFAX ET SES ABORDS

RAS TINA

02670 (N)	"Gargour Sfax Est"	34 34,25N VQ(3)W.5s 010 38,49E	...	4		Cardinale Ouest à 0,6 M dans le 306°.	24 51
--------------	--------------------	-----------------------------------	-----	---	---	---------------------------------------	--------------

TUNISIE (CÔTE NORD) KHALIJ TUNIS (GOLFE DE TUNIS)

LA GOULETTE TUNIS (HALK EL OUED)

06350		36 50,52N FI(3)Y.10s 010 20,60E			24 51
-------	--	------------------------------------	-----	-----	---	--	--------------

DÉTROIT DE GIBRALTAR (CÔTE SUD) — DE PUNTA ALMINA À RÂS SPARTEL

CEUTA (ES)

12110	Madrague «Framartin»	35 52,70N VQ(6)+LFI.W.10s 005 18,39W	...	3		Allumé de Juin à Décembre, une bouée cardinale Est (Retirée 2024) et une bouée de marque spéciale marquent le périmètre de l'installation.	24 51
-------	----------------------	---	-----	---	---	--	--------------

OCÉAN INDIEN — ÎLES À L'OUEST ET AU NORD DE MADAGASCAR

MAYOTTE (FR)

PORT DE DZAOUZDI ET ABORDS

36260	« <i>Banc de Sable</i> »	12 46,74S Q(9)W.15s 045 14,83E	...	6		Éteint (2024)	24 51
36280 <i>D.6897</i>	Jetée Issouf Ali"	12 46,92S Fl.R.4s 045 15,49E	6	5	Plot Blanc sur abri surmonté d'un feu rouge 3.6	[1 ; 3] Vis 135°-045°(270°) Éteint (2024)	24 51
36300 <i>D.6898</i>	"Feu de Mamoudzou"	12 46,68S Fl(4)R.15s 045 13,95E	5	5	Charpente rouge sur abri surmonté d'un feu rouge 3.4	[3 (1 ; 1.5) ; 1 ; 6.5] Éteint (2024)	24 51

BAIE DE LONGONI

36320	« <i>Île Blanche</i> »	12 42,56S Fl.G.4s 045 09,93E	...	3		Déradée (2024)	24 51
36340 <i>D.6893.6</i>	"Platier île blanche"	12 42,73S Q(9)W.15s 045 09,83E	9	7		Éteint (2024) 	24 51

PASSE M'ZAMBORO

36500 <i>D.6890.8</i>	" <i>M'Zamboro bâbord</i> "	12 36,86S Fl.R.4s 045 07,66E	...	4		 Déradée (2024)	24 51
36530	« <i>Caribou</i> »	12 37,44S Fl(2)G.6s 045 07,05E	...	4		 Déradée (2024)	24 51

PETITES ANTILLES — ENTRE LES ÎLES VIERGES ET LA GUADELOUPE

SAINT-MARTIN (SINT MAARTEN) [FR, NL]

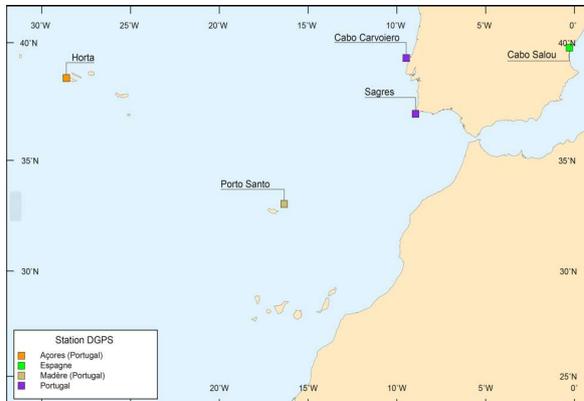
BAIE DE GRAND-CASE (FR)

73300	« <i>GC 2</i> »	18 06,33N Fl.Y 063 03,57W	...	2		Éteint (2024)	24 51
-------	-----------------	------------------------------	-----	---	---	---------------	--------------

2.2.9.F. - Stations DGPS : Méditerranée orientale et Mer Noire.



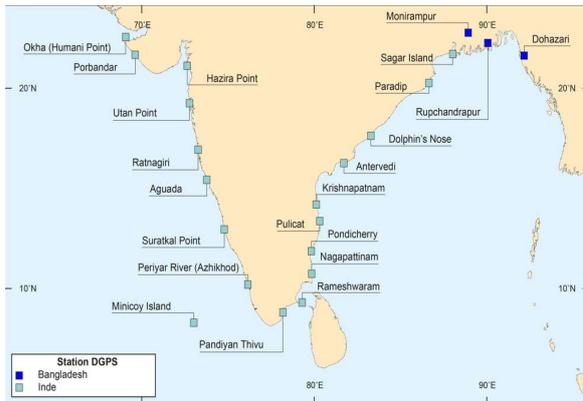
2.2.9.G. - Stations DGPS : Afrique (Nord – Ouest).



2.2.9.I. - Stations DGPS : Mer Rouge – Golfe Persique.



2.2.9.J. - Stations DGPS : Inde – Sri Lanka.



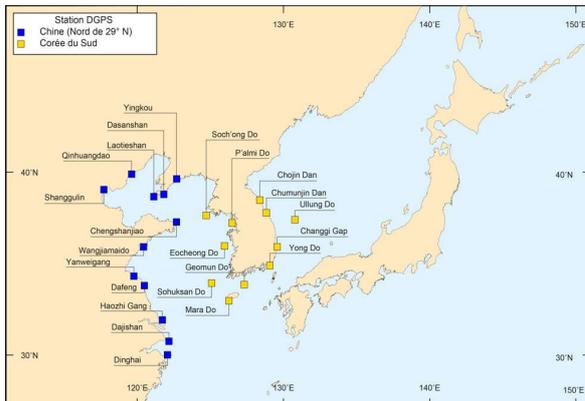
2.2.9.K. - Stations DGPS : Malaisie – Indonésie.



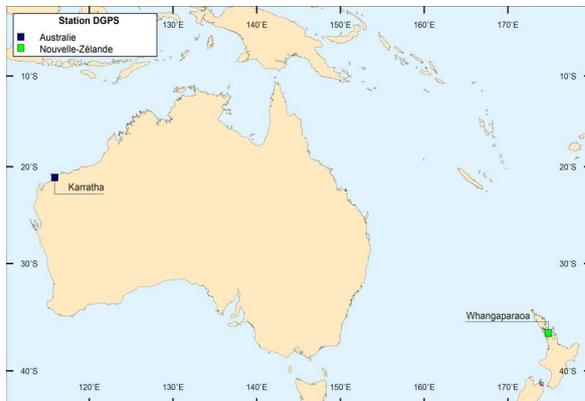
2.2.9.L. - Stations DGPS : Mer de Chine méridionale et orientale (jusqu'à 30°N).



2.2.9.M. - Stations DGPS : Chine Nord-Ouest (Nord de 30° N) - Corée – Japon.



2.2.9.N. - Stations DGPS : Australie – Tasmanie – Nouvelle-Zélande.



2.2.9.P. - Stations DGPS : Amérique du Sud (Côte Est).



2.2.9.Q. - Stations DGPS : Golfe du Mexique – Mers des Caraïbes.



2451

Chapitre 2.2.9. Les stations GPS différentiel, ajouter l'illustration suivante comme suit :

2.2.9.R. - Stations DGPS : Canada (Côte Atlantique, Grands Lacs et Côte Pacifique).



2451

Chapitre 2.2.9. Les stations GPS différentiel, Tableau 2.2.9.1.B. Stations DGPS :

Le tableau a été entièrement remis à jour. De nombreuses entrées ont été corrigées, supprimées ou ajoutées.

2451

Section 2.4. Corrections aux ouvrages de Radiosignaux

2.4.2. — Stations Radio Maritimes (92)

Chapitre 4.2. Caractéristiques des stations pour la zone Europe, Paragraphe 4.2.1 France
Alinéa 4.2.1.3. France méditerranée, Tableau Sémaphores – Méditerranée, Ligne La Chiappa
corriger comme suit :

Mél

semaphore-la-chiappa-contact.cdq.fct@intradef.gouv.fr

2451

CHAPITRE 3

MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

Section 3.1 Cartes

N°	Format	Titre	Échelle	Chemise	Catalogue Page
Édition					
6827 (6827.CA) (INT 6882)	A0	Carte internationale Côte Sud de Nouvelle-Calédonie Du Mont Dore à Port-Boisé - Passes de Mato et de Uatio Édition n° 5 - 2024	1 : 59 500	146	71
Édition de carte électronique de navigation - ENC					
FR470330	S57 ed3.1	Côte Ouest de France De l'entrée du Golfe du Morbihan à La Turballe Golfe du Morbihan entrance to La Turballe Édition n° 4 - 2024	1 : 50 060		
Retrait					
6827 (6827.CA) (INT 6882)	A0	Édition n° 4 - 2018			
Retrait de carte électronique de navigation - ENC					
FR470330	S57 ed3.1	Édition n° 3 - 2024			
Retrait de variante					
6827L (6827LSH) (INT 6882)	A0	Variante L Édition n° 4 - 2018			

Section 3.5 Autres ouvrages

<u>N°</u>	<u>Titre</u>
	Édition
2451VHC	GAN-T (Version téléchargeable du GAN) Édition 2024.

Fiche de signalement d'information nautique

Hydrographic note report



- Pour l'information nautique urgente contacter les CROSS de la zone concernée (VHF 16 ou 196)
 - *For emergency information contact MRCC in the area concerned (VHF 16 or 196)*
 - Pour l'information nautique affectant les cartes et publications des zones de responsabilité du Shom
 - *For nautical information affecting charts and publications in the Shom's areas of responsibility*
 - * Dans les eaux métropolitaines, l'application PING est à privilégier (<https://portail.ping-info-nautique.fr/>)
 - * *In mainland waters, PING is the preferred application (<https://portail.ping-info-nautique.fr/>)*
 - * le contact suivant reste fonctionnel dans l'ensemble des eaux
 - * *the following contact remains functional in all waters*
- Contact** : Email : infonaut@shom.fr Tel : + 33 (0)2 56 31 21 92
Adresse 13 rue du Châtelier CS 92803 29228 Brest Cedex

Date Heure / Time.....

Nom du navire/Ship name

Nom/Name

Téléphone/Phone number

Adresse mail/E-mail address

Zone géographique/Area zone

Sujets (bouées, épaves, hauts fonds, roches etc.)
Object of changes observed (buoys, wrecks, shoals, rocks)

Position (WGS 84) Latitude..... Longitude.....

Cartes concernées/Charts affected Edition

Cartes électroniques concernées
ENCs affected

Ouvrages nautiques concernés
Publications affected

Description /Details (1)

- Cochez la case si vous ne voulez pas que votre nom apparaisse comme source de l'information
Tick box if not willing to be named as source of this information

1. Des photographies, des croquis, des diagrammes, des tracés, etc. dûment annotés constitueront des pièces utiles.
1. Photographs/Sketches/Diagrams/Tracings etc. duly annotated will be useful supporting documents.

Contacts

Shom 13 rue du Chatellier - CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2

Information nautique rapide

Téléphone +33 (0) 2 56 31 21 92
Courriel infonaut@shom.fr

Renseignements relatifs à la publication – Téléphone 02 56 31 22 58

Pour faciliter l'accès aux informations qui permettent d'effectuer la mise à jour des documents nautiques édités par le Shom, le **Groupe d'Avis aux Navigateurs (GAN)** est diffusé sur gan.shom.fr.

Le respect de l'origine et de l'intégrité des informations transmises est assuré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer).

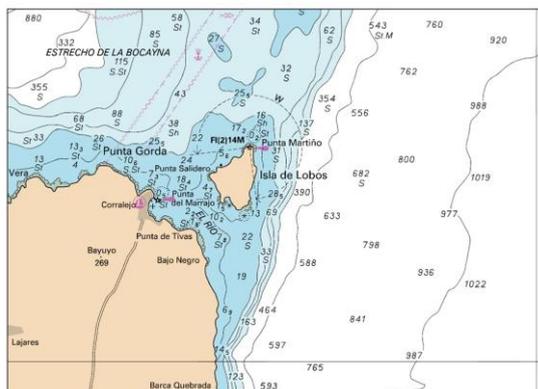
Des liens permettent une navigation aisée dans un groupe entre les divers types de corrections et dans les archives. Quelques clics permettent ainsi de visualiser toutes les corrections en vigueur (postérieures au 1^{er} janvier 1999) apportées aux cartes et ouvrages, à partir des fonctions de recherche.

Le symbole ★, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci résulte d'une information originale.

Le symbole ▲, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci est la reproduction d'un avis étranger.

Les **annexes graphiques** sont fournies avec une qualité cartographique et sont directement exploitables avec une restitution sur imprimante à 600 dpi.

Les **calques de corrections** des cartes françaises, transcriptions graphiques des avis cartes, sont disponibles avec le GAN numérique. Ils permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.



Carte	Avis (2017)	Corr	Feuille	Chemise	
7794	174841	12	1/1	54	

Lire attentivement le texte du ou des avis correspondants
Dimensions (en mm) : 118x150

